

065/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absente : Alexia PHILIPPE

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Objet : Décision Modificative n°1 Budget commune – section fonctionnement

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 a été adopté par délibération n° 031/26 en date du 28 avril 2026.

Afin de procéder aux ajustements nécessaires des crédits budgétaires, il est proposé au conseil municipal d'adopter une décision modificative afin d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 014 – Atténuations de produits, pour un montant total de 507,00 €.

Cette inscription correspond à un crédit de 146,00 € au compte 7391111 – Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs, ainsi qu'à un crédit de 361,00 € au compte 7391112 – Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

En contrepartie, il est proposé de diminuer les crédits inscrits au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, compte 65888 – Autres charges diverses de gestion courante, pour un montant de 507,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget de la commune section fonctionnement, au titre de l'année 2026, portant sur les mouvements de crédits précités et autorise Monsieur Le Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY